

CAPA des attachés du 28/05/2018

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

A nouveau, A et I-UNSA vous fait part de l'inquiétude et des interrogations légitimes des personnels que nous représentons à la suite des dernières annonces gouvernementales et notamment celles relatives à :

- La suppression de 50 000 postes dans la fonction publique d'Etat durant le quinquennat.
- L'avenir du statut de la fonction publique
- La future réforme sur les retraites
- Ainsi qu'au rapport de la mission sur l'organisation territoriale

Les ressources humaines sont des personnes, des collègues qui travaillent au sein des différents services de l'Education nationale et qui contribuent quotidiennement au fonctionnement du système éducatif. Une académie, c'est avant tout un collectif à forte dimension humaine, ancré sur un territoire avec ses forces et des faiblesses, et au service d'un public d'élèves et d'étudiants. Bien sûr, il n'est pas interdit de s'interroger sur la taille ou le rôle des académies. Elles ont changé dans le temps et peuvent changer encore. D'ailleurs la mission nationale ne dit pas qu'il faut supprimer les rectorats des académies mais elle préconise la fusion des académies. Ces nouvelles académies, dont celle du Grand Est, auraient leur siège dans la ville de la préfecture régionale. Sans nul doute, des mutualisations seront préconisées et auront des conséquences sur la situation des agents.

A et I-UNSA rappelle, qu'en tout état de cause, il convient, dans le respect du dialogue social, de faire de chaque personnel l'acteur de son propre changement afin d'administrer au mieux le système éducatif du primaire au supérieur.

Dans un autre domaine, nous attirons de nouveau votre attention sur la circulaire ministérielle de mise en œuvre du RIFSEEP du 5 novembre 2015 (point IV-2-c) qui instaure, en l'absence de changement de fonctions, un réexamen de l'IFSE au minimum tous les trois ans et une augmentation systématique, lors du premier réexamen, sauf dans les cas où les acquis de l'expérience seraient jugés insuffisants. En conséquence, nous souhaitons connaître la procédure que vous envisagez pour les personnels administratifs l'académie puisque cette échéance arrive prochainement.

En outre, nous regrettons qu'à cette date, le RIFSEEP ne soit pas mis en place au sein de l'URCA pour les personnels de l'AENES.

Par ailleurs, nous constatons et déplorons également la forte diminution de l'AENES au sein de l'URCA.

Nous vous remercions de votre écoute.

Les commissaires paritaires académiques A et I-UNSA